

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF548

présenté par

M. Roseren, Mme Riotton, M. Sempastous, Mme Lardet, Mme Lenne et Mme Pascale Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.